

L'ÉCHO DE SAINT MARTIN

MARS 2022



« Aurore Berdinoise » -

© Odile DUDOUET

Le mot du Maire

Chères Saint-Martinoises, Chers Saint-Martinois,

Force est de constater que l'année 2022 débute sous des augures peu réjouissants. Le contexte de guerre à l'international, l'augmentation du coût de la vie, l'ombre de la COVID continuant de planer ont de quoi inquiéter. Sur un plan plus local, nous devons déplorer la fermeture d'une classe. Malgré tous les efforts, portés par les élus des trois communes auprès de la Préfecture, de la Direction Académique et même du Secrétaire d'État à la ruralité avec le soutien de nos élus nationaux, de l'association des maires ruraux et de nombreux habitants et parents d'élèves du territoire du RPI, nous avons malheureusement perdu notre bras de fer face aux services de l'Éducation Nationale.

En dépit de ce contexte, j'ai pu voir l'extraordinaire générosité dont vous avez fait preuve pour la campagne de dons à l'attention des réfugiés ukrainiens, votre mobilisation pour la défense de notre école. Je tiens notamment à saluer la mobilisation citoyenne du 21 février dernier. Ce sont autant de signes qui nous donnent des raisons de nous réjouir et d'espérer. De son côté, la municipalité continue d'œuvrer sans relâche à l'amélioration de nos services publics et au « bien vivre » dans notre commune. C'est dans cet esprit que se poursuit notre action. Je rappelle la mise en place du tarif social pour la restauration scolaire. De nombreux travaux qui ont bien avancé ce trimestre répondant aux enjeux d'embellissement des rues, de préservation du patrimoine, de sécurité routière et de performance énergétique. Notons aussi le développement de notre offre d'accès à la culture avec la mise en place du service « Vivre connectés » : vous retrouverez toutes les informations sur ce nouveau service à l'intérieur de ce numéro.

Enfin, l'arrivée prochaine du printemps va nous permettre, de voir revenir les occasions de nous retrouver et de profiter ensemble, de moments de partage et de convivialité.

Madame le Maire
Charlotte CARBONNEL

SOMMAIRE

<i>Le mot du Maire</i>	<i>1</i>
<i>LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE ».....</i>	<i>3</i>
<i>PETITS RAPPELS DE CIVISME</i>	<i>6</i>
<i>LES TRAVAUX DU TRIMESTRE.....</i>	<i>8 à 8</i>
<i>ÉTAT CIVIL.....</i>	<i>8</i>
<i>UN GRAND ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR EN PRÉPARATION</i>	<i>9</i>
<i>RETROUVONS-NOUS AUTOUR DU TRADITIONNEL BARBECUE DU 8 MAI</i>	<i>10</i>
<i>L'ÉCHO DE LA BIBLIOTHÈQUE</i>	<i>12 à 12</i>
<i>LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ.....</i>	<i>14 à 15</i>
<i>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET</i>	<i>18 à 18</i>
<i>L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE</i>	<i>20 à 22</i>
<i>DES SERVICES À VOTRE SERVICE !</i>	<i>23</i>
<i>NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS.....</i>	<i>23</i>

LE CONCOURS « PHOTO À LA UNE »

Trois participants ont concouru à cette nouvelle édition du concours « photo à la Une ». La photo gagnante est présentée à la Une, il s'agit d'une photo d'Odile DUDOUET. Voici les autres clichés qui étaient en lice :



"Poteau Michelin, souvenir d'une autre époque "
© Alain LAVARENNE



« La sulfateuse d'Auguste Carbonnel »
© Jacques ISAÏA

Modalités de participation

Ce « Concours » est organisé par la Mairie. Le conseil municipal est le jury qui examine l'ensemble des clichés en établissant un classement selon le respect des critères retenus (**photo récente avec un titre et sur le thème : la commune**) et la qualité esthétique de l'image. Les participants devront faire parvenir **une** photo par mail en mairie (communication@saintmartindecastillon.fr) **et lui donner un titre**. Par retour de mail, les participants recevront une confirmation d'inscription.

Il apparait nécessaire de vous rappeler, mais sous une autre forme, les attentes du Concours « Photo à la Une » de notre publication trimestrielle, l'Écho de Saint Martin.

Non, une photo de l'an dernier, si belle soit-elle, n'est pas acceptée au concours !

Non, une photo proposée sans titre n'est pas retenue au concours !

Non, une photo proposée sans être accompagnée d'une inscription officielle qui couvre les droits d'auteur n'est pas autorisée au concours !

Non, trois ou quatre photos envoyées, avec la gentille formule « *Choisissez celle que vous voudrez !* », ça ne le fait pas non plus !!

Enfin, au-delà de la publication sur l'Écho de Saint Martin, n'oubliez pas que le service culturel de la Mairie a le projet – annulé l'an dernier et vous savez pourquoi – d'organiser à l'automne 2022, une grande exposition à la Chapelle des Pénitents : « Regards sur Saint Martin » ! Une section de cette exposition présentera tous les clichés proposés au cours précédents.

Ainsi, dès maintenant, envoyez votre création **avant le 25 mai pour la parution de juin 2022**.

Que le Printemps vous inspire ! À très bientôt,

Les photographes accepteront que la Mairie de Saint Martin de Castillon ait la propriété pleine et entière des créations, quelle que soit leur nature, leur forme et leur support.

DES ÉLECTEURS APPELÉS AUX URNES...

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

A V I S A U X É L E C T E U R S É L E C T I O N D U P R É S I D E N T D E L A R É P U B L I Q U E

H O R A I R E S D E S B U R E A U X D E V O T E

**Article 3-II bis de la loi n° 62-1292 du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République
au suffrage universel tel que modifiée par la loi n° 2021-1381 du 25 octobre 2021**

Il bis. – Le jour du vote, le scrutin est ouvert à huit heures et clos à dix-neuf heures.

Toutefois, pour faciliter l'exercice du droit de vote, et sans que le scrutin puisse être clos après vingt heures :

1° Le représentant de l'Etat dans le département ainsi qu'à Saint-Barthélemy, à Saint-Martin, à Saint-Pierre-et-Miquelon, dans les îles Wallis et Futuna, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie peut, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes ou circonscriptions administratives ;

2° Le ministre des affaires étrangères peut, par arrêté, avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certains bureaux de vote ouverts à l'étranger.

Pour l'élection du Président de la République, le scrutin est ouvert à 8 heures au plus tard et clos à 19 heures (heure locale).

Par arrêté préfectoral, le représentant de l'Etat peut avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture du scrutin dans certaines communes ou circonscriptions administratives sans que le scrutin puisse être clos après 20 heures (heure locale).

Pour faciliter l'exercice du droit de vote des électeurs, le représentant de l'État, après avoir consulté les maires ou sur leur proposition, a pu en effet avancer l'heure d'ouverture ou retarder l'heure de clôture dans une commune par arrêté publié et affiché dans la commune au plus tard le cinquième jour avant celui du scrutin.

Il revient aux présidents des bureaux de vote de laisser voter tout électeur s'étant présenté juste avant l'heure limite de clôture du bureau de vote. Le scrutin est considéré comme clos une fois que la dernière personne placée dans la file d'attente avant l'heure de clôture aura effectué son vote.

DES ÉLECTEURS APPELÉS AUX URNES...



Ce printemps 2022 va être marqué par la tenue de deux scrutins électoraux. Les 10 et 24 les électeurs seront appelés aux urnes pour élire le futur Président de la République. Les 12 et 19 ce sera le tour des législatives.

Vous allez recevoir votre nouvelle carte d'électeur.



En vue de la prochaine élection présidentielle et des législatives de 2022, la nouvelle carte électorale, envoyée à chaque électeur inscrit sur les listes électorales, est dotée d'un QR code. En scannant ce QR code, vous accédez directement à l'ensemble des démarches utiles sur le site dédié aux élections du ministère de l'Intérieur. Vous pouvez également consulter des informations générales sur les élections : rôle, finalité du vote et modes de scrutin.

Illustration 1 Crédits : © F. Basalmo - Ministère de l'Intérieur

À quoi sert ce QR code ?

Le QR code qui figure sur les nouvelles cartes électorales renvoie au site elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi facilement :

- Vérifier votre situation électorale ;
- Trouver votre bureau de vote ;
- Vous inscrire en ligne, sur les listes électorales,
- Effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin ;
- Vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

Ce QR code est le même pour toutes les cartes et pour tous les électeurs. **Il n'y a aucune collecte de données personnelles.** Il ne sert qu'à orienter l'utilisateur vers le portail internet dédié aux élections du ministère de l'Intérieur.

IMPORTANT : Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales il n'est pas trop tard pour les législatives, vous avez jusqu'au 4 mai 2022 pour faire votre inscription.



Le bureau de vote reprend sa place, en mairie, dans la salle du Conseil. Les 10 et 24 avril, pour les présidentielles vous pourrez venir voter de 8h à 19h.

PETITS RAPPELS DE CIVISME

« Laissons notre village propre, ramassons les crottes ! »



Suite à plusieurs plaintes de riverains, la mairie souhaite alerter sur les incivilités liées aux déjections canines. Par égard pour les jeunes enfants qui jouent dans nos rues et nos places, par égard pour les promeneurs qui ne souhaitent pas marcher les yeux rivés au sol, par égard pour les agents chargés de l'entretien des espaces..., **il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections canines.** Très négatives pour l'image de notre commune, les crottes de chiens sont aussi inacceptables en termes d'hygiène et de santé publique. Ramasser les crottes de son chien est un petit geste qui marque le respect envers les habitants du village. Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur la voie publique et tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié à leur ramassage sur tout ou partie du domaine public communal.

« Laissons notre village propre, déposons nos encombrants en déchetterie ! »

Il y a un an tout juste, nous écrivions un article dans ce même journal pour vous sensibiliser à la question des dépôts sauvages. Ces derniers temps, nous constatons à nouveau une augmentation du nombre de dépôts sauvages de déchets sur les voies publiques ou au pied des conteneurs. Ces actes d'incivilité qui nuisent à notre environnement, à la salubrité des lieux impactent également financièrement la collectivité et donc les usagers. Actuellement, les agents sont contraints de consacrer 2 jours en équivalent temps plein par semaine au seul traitement des encombrants et autres dépôts sauvages. C'est pourquoi, il est de la responsabilité de tous de conserver un environnement propre et agréable au quotidien. Chacun peut y mettre du sien d'autant plus que des solutions existent.

Pour mémoire....

La déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92 - se situe sur la D33, en montant vers Viens, sur la gauche. - est ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

Nous vous rappelons que les dépôts dans toutes les déchetteries du SIRTOM de la région d'APT sont gratuits pour les particuliers.

Comment obtenir votre carte gratuite donnant droit d'accès aux déchetteries ?

En ligne, sirtom-apt.fr, vous trouverez le formulaire à remplir et à renvoyer avec les justificatifs. Si vous ne possédez pas d'accès à internet, contactez le Service Déchetteries et Points d'apports Volontaire : Tel : 04.90.04.03.95 (8h30 / 12h00 – 13h30 / 17h00) **La carte d'accès gratuite est à récupérer ensuite sur place.**

Services municipaux : Si vous éprouvez des difficultés de transport de vos encombrants (gros électroménager, meubles...) vous pouvez prendre rendez-vous avec nos services 04.90.75.20.08. Là encore, face à certains abus, nous nous devons de vous rappeler que **ce service gratuit est mis à disposition des usagers pour les gros encombrants et à ceux d'entre vous qui éprouvent de réelles difficultés à les transporter, en raison de leur âge, ou parce qu'ils n'ont pas de véhicule adapté par exemple.** Les employés municipaux ne sauraient en aucun cas être vos transporteurs personnels d'ordures ménagères !

OUI AU CIVISME **NON** AUX INCIVILITÉS !

**DÉPÔT SAUVAGE
INTERDIT**

**EN DÉPOSANT VOS DÉCHETS HORS DE LA DÉCHÈTERIE,
SUR LA VOIE PUBLIQUE, VOUS VOUS EXPOSEZ À :**

VOUS ÊTES UN PARTICULIER ?	VOUS ÊTES UN PROFESSIONNEL ?
☒ 1 500 € d'amende	☒ 2 ans de prison
☒ La saisie de votre véhicule	☒ 75.000 euros d'amende

Article R635-8 du Code pénal / Articles R541-77 et L541-46 du Code de l'environnement

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

Des travaux achevés....

Sécurité améliorée sur la D190.



Comme nous nous y étions engagés, le ralentisseur de la D190 est arrivé. Il sécurise les abords de l'aire de jeux abritant également la cantine scolaire. Ces travaux, subventionnés à 70%, ont pu être réalisés grâce au soutien du Département de Vaucluse via le Fond des Amendes de Police. Ces travaux seront prochainement complétés par des marquages au sols au carrefour des D 35 et D190 (devant le bar) permettant d'éveiller la vigilance des automobilistes et conducteurs de deux-roues.

La rue du Puy rénoverée.

Les travaux de réfection de la rue du Puy sont terminés. L'enrobé a été entièrement repris et des grilles ont été ajoutées en vue d'une meilleure évacuation des eaux pluviales. Le pourtour du Lavoir, tout comme la descente vers les escaliers de l'église, ont été réalisés en béton désactivé. Là encore, ces travaux n'auraient pas pu voir le jour sans le soutien du Département de Vaucluse au titre du CDST.



... et d'autres en bonne voie !

L'entretien des chemins communaux.

La commune poursuit sa politique d'entretien des chemins communaux. Pour 2022, les efforts se porteront sur plusieurs chemins, les cavales, la Figuerolle, Courennes, les Joncquiers, ou encore celui du bord du Luberon à Glorivette. Dans le cadre de cet entretien annuel nous allons également procéder au curage de fossés à la Tuilière et à la Borie. Ces travaux ont débuté il y a peu et devraient être achevés d'ici la fin avril.



La rénovation Thermique de l'école du Boisset.

Les travaux ont débuté aux vacances de Noël. Lors de cette première tranche, ce sont les huisseries qui ont été changées ; pour les vacances d'avril, ce sera le tour de la chaudière fioul qui sera remplacée par une chaudière à granulés et enfin à l'été, ce sera le tour de l'isolation par l'extérieur et la pose du photovoltaïque. Pour la réalisation de ces travaux, la commune a reçu le soutien de l'État dans le cadre du « Plan de Relance », de la Région et du Département.

LES TRAVAUX DU TRIMESTRE

Suite

La Chapelle Notre Dame d'Espérance

En dépit d'une « mauvaise surprise » sur la voute découverte en fin d'année, les travaux de restauration de la chapelle vont bon train. En effet, nous avons découvert que ce qui apparaissait comme une voute n'est en réalité qu'une voute de parement, et que les pierres qui la composent ne sont pas taillées en biseau mais simplement collées les unes aux autres. Un bureau d'étude a donc été mandaté pour trouver la meilleure solution nous permettant de sécuriser la « voute » et de consolider l'ensemble de la structure. Une coque en béton ferrailé a donc pris place entre la couverture et la « voute ». En dépit de tout ceci, la couverture est bientôt terminée tout comme les enduits et le parvis. Si tout continue de se dérouler comme prévu, les travaux devraient être achevés d'ici la fin du printemps.



Quelques nouvelles de notre clocher !

Beaucoup d'entre vous s'en sont aperçus notre clocher est bien silencieux depuis le début d'année. Bonne nouvelle, il va bientôt de nouveau fonctionner ! Le diagnostic a été effectué et la commande a été passée pour sa réparation ainsi que celle de l'horloge, ceci pour un montant avoisinant les 900€. Le diagnostic a démontré que l'horloge nécessite, à moyen terme, une restauration plus importante afin de pérenniser le fonctionnement des deux cadrans, tout comme la nécessaire la restauration de l'escalier du clocher qui représente un danger pour toute personne qui s'y aventure. L'ensemble de ces travaux de fond s'élève à 11 000€ et feront l'objet d'une recherche de subvention.



ÉTAT CIVIL

Mariage :

Volodymyr SYBIRKO et Natali SVIRIDOVA se sont unis le 03 janvier 2022

Décès :

Monsieur Serge REYNAUD est décédé le 7 janvier 2022 07/01/2022

UN GRAND ÉVÈNEMENT FÉDÉRATEUR EN PRÉPARATION

« Les Fileuses »

Le Foyer Rural de Saint-Martin de Castillon, conjointement avec la Mairie et l'Association Farandrôle, propose d'organiser la « Fête des Fileuses » le samedi 22 Avril 2023, soit 19 ans (à un jour près) après la dernière édition.

Ce projet qui fédérera de nombreux habitants de la commune, hommes et femmes de tous âges, tous bénévoles, se déroulera sur deux années consécutives : 2022, réalisation des costumes, ramassage des cannes, confection des *fanaus*, préparation de la documentation, de l'organisation... lors de soirées hivernales ; puis la réalisation à proprement parler en 2023 avec les répétitions, les préparatifs et enfin la fête qui se clôture traditionnellement par un repas et un bal.

Cette fête des « Fileuses », danse de nuit de Carnaval, qui symbolise le retour du printemps et de la lumière, dont on trouve mention dans des écrits dès le début du 17ème siècle, fut une des plus populaires et des plus répandues en Provence, et c'est dans notre région qu'elle a résisté le plus longtemps (*source, André Fulconis, « Dictionnaire illustré du village de Provence, Saint-Martin de Castillon, Luberon la Montagne »*).



Les danseurs revêtent des habits bigarrés et dansent avec leurs « fanaus » en canne de Provence revêtus de papiers multicolores et éclairés par des bougies, au son de la fanfare et de la chanson « Lei Fielois » en Provençal.

Ils sont également accompagnés par quelques rôles principaux (L'Arlequin, Le Servant, La Vieille, L'Escaveu, Le Desbanaïre, Le Tambour ...) qui jouent et interagissent avec eux et avec le public.

(Tableau de Henri Pertus, avec l'aimable autorisation de Pierre Pertus)



Les organisateurs vous invitent à une réunion publique de lancement du projet, qui aura lieu le samedi 23 avril 2022, à 17h, dans la salle du Foyer Rural.

Venez nombreux vous informer, et aussi pour proposer votre aide.

Nous avons besoin de votre participation !

Renseignements au 07.85.68.10.75

RETROUVONS-NOUS AUTOUR DU TRADITIONNEL
BARBECUE DU 8 MAI

Saint Martin de Castillon

Dimanche 8 mai 2022 à 12h

Sur les aires de la Mane



**Après 2 ans d'absence....
...le grand barbecue festif revient !**

Menu

Apéritif

Grillades
&
Pommes de terre à la braise

Salade
&
Fromage

Dessert & Café

Tarifs

Adulte - 18€
Enfant - 12 ans - 9€
- 6ans gratuit
Réservation avant
le 1er mai
Contactez Alain au
06.20.29.85.67



Evénement organisé par la commission festivités de la commune
Ne pas jeter sur la voie publique

L'ÉCHO DE LA BIBLIOTHÈQUE

Lancement de « Vivre Connectés »



Notre intégration au réseau des médiathèques du Calavon vous permettait d'avoir accès à 10 médiathèques et un panel de près de 115 370 documents. Grâce à l'adhésion à la plateforme « vivre connectés » proposé par le service départemental du livre et de la lecture, la bibliothèque de Saint Martin de Castillon vit aujourd'hui une nouvelle mutation et devient, elle aussi, médiathèque !

En effet, ce nouveau dispositif vous donne accès à de nombreux contenus :

Cinéma : Un choix de plus de 7000 films (disponible 4 mois après leur sortie en salle) et une vidéothèque accès illimité

Presse : Toute la presse, quotidiens régionaux nationaux et internationaux magazine féminin politique de musique de déco de bricolage en accès illimité

Musique : La musique classique et contemporaine avec la philharmonie de Paris mais aussi des concerts des apprentissages sur des instruments...

Apprentissages : en langue étrangère code de la route cuisine méditation...

Et pour les enfants et ados, la petite médiathèque avec des livres et bd numérique livres lus, jeux interactifs...

L'offre est tellement variée qu'il est impossible de la détailler en quelques mots.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avec l'adhésion de 8€/an euros à la médiathèque de Saint-Martin, vous pourrez avoir accès à tous ces contenus. **Alors, venez vous renseigner très vite auprès de Patricia, votre bibliothécaire...**

EN CE MOMENT À LA BIBLIO...



L'association Arts Premiers de Peuples Minoritaires et
le Réseau des médiathèques du Calavon proposent :



Des molas racontent...

Œuvres textiles de femmes amérindiennes

Dans les médiathèques de :

Apt, Bonnieux, Goult, Jocas, Lacoste, Roussillon,
Saignon, Saint Martin de Castillon, Saint Saturnin-lès-Apt.



Du 7 au 27 mars 2022

Conférence inaugurale par l'ethnologue Alain Becker
à la médiathèque de Saint Saturnin-lès-Apt le vendredi 4 mars à 18h30

Les molas, le peuple Guna :

Un « mola » est une pièce textile, d'une facture particulière, traditionnellement confectionnée par les femmes du peuple amérindien Guna, qui vit à la frontière du Panama et de la Colombie.

Il s'agit généralement d'une parure vestimentaire qui joue un rôle important dans la communication et les échanges sociaux à l'intérieur de la communauté Guna.

L'exposition que voici, proposée par le réseau des médiathèques du Calavon et l'association saignonnaise A.P.P.M. (*), donne un aperçu de l'originalité de ces œuvres et de la créativité de leurs auteures.

(*) L'association « Arts Premiers de Peuples Minoritaires » a pour but de faire connaître une importante collection d'objets d'art tribal réunie par l'ethnologue Alain Becker, spécialiste de peuples minoritaires amérindiens et africains, qui a choisi de confier ce fonds à la commune de Saignon.

Conférence à St Martin le 25 mars à 18h30

Inscription et renseignement au 04.90.75.14.96 ou
sur bibliotheque@saintmartindecastillon.fr

L'ÉCHO DE LA BIBLIOTHÈQUE

Retour sur l'animation « À la découverte de l'Univers »



Après celle organisée aux vacances de la Toussaint autour du livre « Badger le Trapper », Patricia nous avait concocté une nouvelle animation à destination des enfants pour les vacances de février. Cette fois-ci, ils partaient à la découverte de l'univers.

Après avoir fait un atelier de lecture, joué à un quiz et confectionné des fusées en origami, les enfants ont pu procéder au lancement de leurs aéronefs avant de partager un goûter convivial et local.

Convenons-en, le recrutement par la NASA n'est pas pour tout de suite, mais tout le monde a passé un bel après-midi, c'est l'essentiel ! Merci à Patricia ainsi qu'à Emilie pour l'organisation de cet événement. Peut-être un événement autour du thème des Molas pour les prochaines vacances



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Séance du 16 décembre 2021

Intercommunalité : Convention de mise à disposition du garde champêtre intercommunal

Il s'agissait ici de renouveler la convention de mise à disposition du garde champêtre intercommunal. Le volume horaire forfaitaire est fixé à 15h/mois.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Administration générale : Rectification d'actes notariés.

Il s'agissait ici d'autoriser Madame le Maire à signer des actes notariés rectificatifs, ceci pour remédier à des erreurs dans la rédaction d'actes notariés et de division en volumes apparues vraisemblablement lors de l'achat par la commune de l'immeuble dit « immeuble Stagnaro » constitué alors, des parcelles AZ 294 et AZ 459. Il convenait donc de procéder à la régularisation de l'acte rectificatif de propriété des parcelles AZ 635 et 636 issues de la division de la parcelle AZ 294. La nouvelle parcelle AZ 635 restant la propriété de la commune et la parcelle 636 devenant la propriété de Monsieur HUREL. Aux termes dudit acte, il sera également créé une servitude au niveau du relarguier figuré sur le plan intitulé plan des lots volumes.

Il est également précisé, que la commune paiera les frais d'actes qui la concerne.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Administration générale : Refonte des commissions thématiques et création de la commission extra-municipale « festivités »

Il est décidé de la création de 4 commissions permanentes, chacune d'au moins 5 membres, soit 1/3 de l'assemblée. L'objet de ces commissions sera d'effectuer le travail préparatoire aux projets présentés au conseil municipal.

1. Commission finances & ressources humaines Le Maire et 4 membres titulaires : - M. Pascal DELAN - Mme Juliette PICUS - M. Alain RIVOAL - M. Laurent BERTEL

2. Commission Travaux aménagements et urbanisme Le Maire et 5 membres titulaires : - M. Gaby CONTERO - M. Laurent BERTEL - M. Pierre BIANCO - M. Thierry ESTELLE - M. Mathieu PELLEGRIN

3. Commission des écoles, de la restauration et des transports scolaires Le Maire et 5 membres titulaires : - Mme Juliette PICUS - Monsieur Jean-Fabien DAROTTE - Mme Danièle PASCAL - M. Emilien DHAZE - M. Nicolas REBECHE

4. Commission culture et communication Le Maire et 4 membres titulaires : - Mme Maggy GREGOIRE - M. Alain RIVOAL - M. Jean-Fabien DAROTTE - Mme Nathalie RICHAUD - M. Nicolas REBECHE

5. Création d'une Commission Extra-municipale « Festivités » composée de trois membres du conseil et de 5 membres extérieurs, résidants Saint-martinois.

Nota : La composition des commissions appel d'offre et CCAS et Commission Communale de sécurité reste inchangée.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Finances : Mise en place de la tarification sociale pour la cantine tarifs 2022,

Notre commune est éligible à une aide financière aux collectivités instaurant une grille tarifaire progressive pour leur restauration scolaire comportant au moins 3 tranches, établies en fonction des revenus ou du quotient familial, dont au moins une inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€. La grille tarifaire proposée est la suivante :

Quotient familial	Tarif repas
0 à 400	1.00 €
400 à 600	2.00 €
600 et +	3.20 €

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.



LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Ressources Humaines : Mise en place du RIFSEEP.

Cette délibération porte sur mise en application, au sein de la commune, du nouveau régime indemnitaire de la fonction publique territoriale.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Séance du 10 février 2022.

Transports Scolaires – Nomination du responsable des Transports Scolaires

La Direction Régionale de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement PACA, service régional des transports routiers, nous demandant de nommer un ou une responsable de la régie de transport scolaire, étant précisé qu'un élu local de la collectivité portant la régie ne peut être gestionnaire de cette régie.

Par conséquent, Madame le Maire invite l'assemblée à nommer un agent de la commune à cette fonction, et propose Madame Sylvie LECLERCQ, Rédacteur Principal Territorial de 1^{ère} classe, en charge du transport scolaire.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Affaires Scolaires – Acquisition de capteurs de CO2 – Demande de subvention.

Il était proposé au conseil de se prononcer sur l'acquisition de capteurs de CO2 pour les salles de classes et de demander la subvention afférente.

Le conseil à la majorité de 8 a rejeté cette délibération.

Finances Travaux – Ouverture anticipée de crédits

Les ouvertures anticipées de crédits permettent de pouvoir effectuer des dépenses dans la section d'investissement avant le vote des budgets. La délibération garantit le fait que la dépense sera inscrite au définitivement au budget. Celle-ci est d'un montant de 5 400€ permettant d'acquérir les plaques de rues et numérotation.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs (personnel non titulaire)

Cette délibération portait sur le recrutement d'un adjoint technique à temps complet, pour effectuer des travaux de cantonnier et d'entretien des bâtiments pour une durée de 6 mois, et d'un adjoint administratif principal, à temps non complet 50%, pour effectuer des tâches d'accueil des administrés aux horaires d'ouverture de la mairie pour une durée de 3 mois.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Séance du 10 mars 2022.

Finances Travaux – Ouverture anticipée de crédits

Les ouvertures anticipées de crédits permettent de pouvoir effectuer des dépenses dans la section d'investissement avant le vote des budgets. La délibération garantit le fait que la dépense sera inscrite au définitivement au budget. Celle-ci est d'un montant de 11 800€, permettant de régler le solde des travaux de réfection de la rue du Puy.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Budget : Approbation des comptes de Gestion 2021 de la commune (Principal, Annexe Transports Scolaires)

Approbation du Compte de Gestion 2021 Budget Principal et du Budget Annexe – Transports Scolaires

Cette délibération vise à constater et valider le fait que les comptes tenus par le trésor public (le compte de gestion) correspondent en tout point aux comptes tenus par la mairie (le compte administratif).

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL, EN RÉSUMÉ

Budget : Adoption des Comptes Administratifs exercice 2021 – Budget Principal et Budget transports scolaires.

L'objet de la délibération visant à valider la bonne exécution du budget, Madame le Maire ne participe ni aux débats ni au vote. La délibération est présentée par Laurent Bertel, adjoint aux finances.

Le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget principal est arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	407 441,84 €	916 431,91 €
RAR 2021	99 700,00 €	780 321,46 €
Dépenses	208 725,71 €	719 902,48 €
RAR 2021	175 634,00 €	
EXCEDENT	198 716,13 €	136 110,45 €

Le compte administratif de l'exercice 2021 pour le budget transports scolaire est arrêté comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Recettes	103 363,08 €	57 622,86 €
Dépenses	0 €	65 778,55 €
EXCEDENT	103 363,08 €	
DEFICIT		8 155,69 €

Le conseil a approuvé à l'unanimité des votants cette délibération.

Finances : Échéancier des amortissements de la commune 2022

Madame le Maire expose à l'assemblée que le conseil municipal délibère afin de mettre à jour les amortissements de la commune. Afin de prendre en considération l'évolution des instructions budgétaires et comptables, il vous est présenté un tableau regroupant les modalités d'amortissement pour l'ensemble des budgets de la commune. Les instructions budgétaires M14, M4 et M49 précisent les obligations en matière d'amortissement et permettent aux collectivités d'en fixer librement les durées, tout en respectant les limites fixées pour chaque catégorie d'immobilisation. Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-joint.

Budget Transports Scolaires année 2022

Date Acquis	Montant initial	Durée	Taux	Val. Residuel N-1	Dotation	Val.net compta.	Cumul ant.	Objet
31/08/2010	67 723,50	15	6,67	18 059,60	4 514,90	13 544,70	49 663,90	CAR FAST
28/08/2016	101 060,00	15	6,67	67 373,30	6 737,34	60 635,96	33 686,70	CAR IZUZU
GLOBAL	168 783,50			85 432,90	11 252,24	74 180,66	83 350,60	

Budget principal année 2022

Date Acquis	Montant initial	Durée	Taux	Val. Résiduelle N-1	Dotation	Val.net compta.	Cumul ant.	Objet
31/07/2017	9 727,21	40	2,50	8 755,21	243,00	8 512,21	972,00	RESEAU ADDUCTION EAU
24/07/2018	4 521,83	40	2,50	4 182,83	113,00	4 069,83	339,00	RESEAU ADDUCTION EAU
29/02/2020	6 756,00	40	2,50	6 587,10	168,90	6 418,20	168,90	RESEAU ASSAINISSEMENT
GLOBAL	21 005,04			19 525,14	524,90	19 000,24	1 479,90	

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Parc Naturel Régional du Luberon (PNRL) – Approbation des nouveaux statuts

Par délibération du 30 novembre 2021 le PNRL a révisé ses statuts, faisant suite à la demande régionale d'homogénéisation des statuts des syndicats mixtes des parcs naturels régionaux de Provence Alpes Côte d'Azur. La commune doit donc se prononcer sur cette modification.

Le projet de statuts révisés ci-annexé intègre les évolutions majeures suivantes :

- Hausse de la représentation de la Région et des Départements au Comité Syndical et au Bureau syndical,
- Renouvellement du Président du Parc, après chaque élection régionale et départementale, en plus de l'échéance municipale actuellement prévue, et désignation du premier vice-président parmi les conseillers régionaux si le Président ne l'est pas,
- Possibilité pour chaque délégué de détenir deux pouvoirs au lieu d'un,
- Gel de la contribution statutaire de la Région et des Départements à travers la suppression de l'actualisation automatique annuelle,
- Création d'un sixième poste de Vice-Président.

Le conseil a approuvé à l'unanimité cette délibération.

Syndicat d'énergie Vauclusien - Transfert de la compétence optionnelle infrastructure de recharge pour véhicules hybrides et électriques (IRVE)

Ce transfert de compétence nécessitait que le conseil se prononce sur 3 points. D'abord que la commune se prononce sur le principe de transférer la compétence des infrastructures de recharge de véhicules électriques au Syndicat d'énergie Vauclusien, puis de valider les modalités de ce transfert, et enfin d'autoriser le SEV à occuper le domaine public pour l'installation des bornes de recharge.

Le conseil a approuvé à l'unanimité ces trois délibérations.

Il est rappelé que les délibérations sont des documents publics et consultables en mairie. Les comptes-rendus, rédigés sous forme de procès-verbal détaillé, sont également téléchargeables sur le site : <https://saintmartindecastillon.fr/votre-mairie/actions-municipales/conseils-municipaux/>



La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le jeudi 7 avril 2022. C'est à ce conseil que sera voté le budget 2022. Elle sera ouverte au public en présentiel et diffusée en direct via la page Facebook de la mairie.

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

LA CLASSE CAMARGUE DES ENFANTS DU BOISSET

Premier arrêt Le Moulin de DAUDET
2^{ème} arrêt Le Seaquarium au GRAU DU ROI



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU BOISSET

CLASSE CAMARGUE SUITE

Promenade en forêt à dos de poney ! Châteaux de sable à PALAVAS



Promenade en péniche, manade et apéro boum



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Les ateliers d'écriture (la classe de CMI)

D'après le poème de Marion Collé, « Je sauve.. », édition Bruno Doucey, et avec les mots de Murielle Szac. Voici quelques compositions des élèves de CMI écrits pendant les ateliers d'écriture menés par Danielle Bruel de l'association le Goût de Lire.

Pour 2022

Pour 2022

Je sauve la mort programmée.

J'embrasse la lumière du jour.

Je regarde le sourire qui dépasse des lèvres.

Je regarde encore un poète heureux

Je rejette la sucane de la porte.

Je t'en fais serment,

Je sauverai l'ombre fraîche.

Lily

Pour 2022

Je sauve la lumière du jour.

J'embrasse le plaisir de la justice.

Je regarde une armée de fantômes noirs.

Je regarde encore un poète heureux.

Elyo

Pour 2022

Je sauve quelque chose de magique qui est la gentillesse.

J'embrasse avant tout la liberté.

Je regarde le sourire qui dépasse des lèvres.

Evan

JE SAUVE QUELQUE CHOSE DE MAGIQUE
J'EMBRASSE L'AMOUR ET LA PAIX
JE REGARDE UNE NUIT D'ENCRE
JE REGARDE ENCORE NOIRCIR LE SOLEIL
JE SAUVE LE DROIT DE CARESSER LES NUAGES
JE REJETTE LE COVID ET CES BÉBÉS
VARIANTS
JE REJETTE LA MAUVAISE HUMEUR
JE GARDE LA LUMIÈRE DU JOUR
JE T'EN FAIS SERMENT, JE SAUVERAI DES
BOUTS DE CIEL
JE RESTERAI DEBOUT SUR LA LUNE

MÉLISSA

Les ateliers d'écriture (la classe de CM2)

Je lis pour...

Je lis pour moi et pour vous aussi

Je lis pour raconter l'histoire comme si je l'avais sous les yeux

Je lis pour être dans mon monde

Je lis pour ne pas m'ennuyer et échapper à mes devoirs

Je lis pour écrire de jolis mots,

Je lis pour moi, que pour moi,

Je lis pour imaginer

Je lis pour remettre ma joie en place

Je lis pour ma liberté

Je lis pour ne pas penser à la longue dispute avec mes amis

Je lis pour m'améliorer et avoir confiance en moi

Je lis pour imaginer plein de monde tous différents

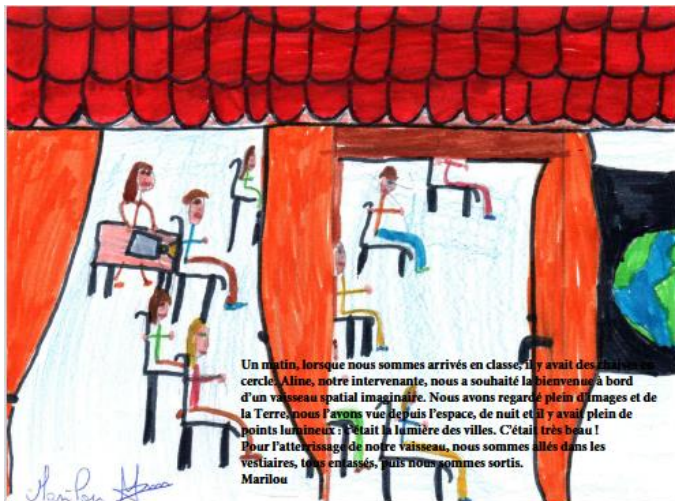
Je lis pour me faire asperger de lettres et de mots

Les élèves de CM2



L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Retour sur la classe d'astronomie (la classe de CM2)



Un matin, lorsque nous sommes arrivés en classe, il y avait des tables et des chaises. Aline, notre intervenante, nous a souhaité la bienvenue à bord d'un vaisseau spatial imaginaire. Nous avons regardé plein d'images et de la Terre, nous l'avons vue depuis l'espace, de nuit et il y avait plein de points lumineux. C'était la lumière des villes. C'était très beau ! Pour l'atterrissage de notre vaisseau, nous sommes allés dans les vestiaires, tous enfilés, puis nous sommes sortis.

Marilyn



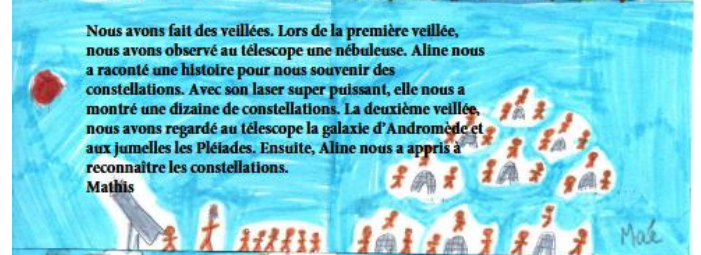
Nous sommes allés à Biabaux. Nous avons découvert de nouvelles choses. Nous avons fait deux veillées d'astronomie. Lors de la première, nous avons essayé de trouver des constellations puis nous sommes allés voir au télescope où nous avons observé une nébuleuse et la galaxie d'Andromède. Le lendemain matin nous avons travaillé avec Aline. Nous avons fabriqué des maquettes. Puis nous sommes allés au centre d'astronomie pour regarder le Soleil à la lunette puis dans un sidéostat. C'est là où nous avons parlé du Soleil.

Luciano



Nous avons fait des veillées avec Aline pour regarder les constellations avec un laser. Nous avons travaillé avec elle sur le système solaire et plein d'autres choses. Nous sommes allés au centre d'astronomie pour regarder le soleil qui était tout rouge avec des taches et une couronne. Nous avons fait plein de balades où l'on a fabriqué des bories : cela faisait un village.

Maë



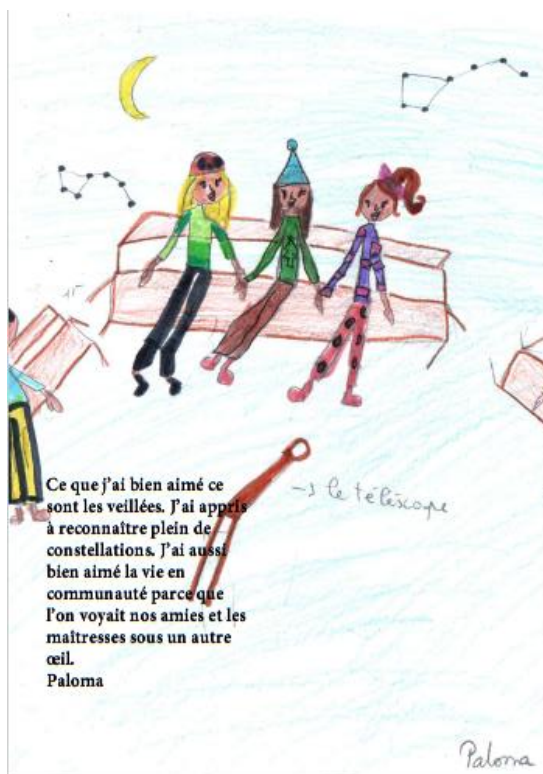
Nous avons fait des veillées. Lors de la première veillée, nous avons observé au télescope une nébuleuse. Aline nous a raconté une histoire pour nous souvenir des constellations. Avec son laser super puissant, elle nous a montré une dizaine de constellations. La deuxième veillée, nous avons regardé au télescope la galaxie d'Andromède et aux jumelles les Pléiades. Ensuite, Aline nous a appris à reconnaître les constellations.

Mathis



Nous avons regardé le soleil avec une lunette spéciale. J'ai appris que le Soleil avait des taches et qu'il y avait des éruptions solaires : on pouvait voir des pics sur les bords du Soleil. Lorsqu'il y a une éclipse solaire, on peut observer une couronne.

Florian



Ce que j'ai bien aimé ce sont les veillées. J'ai appris à reconnaître plein de constellations. J'ai aussi bien aimé la vie en communauté parce que l'on voyait nos amies et les maîtresses sous un autre œil.

Paloma

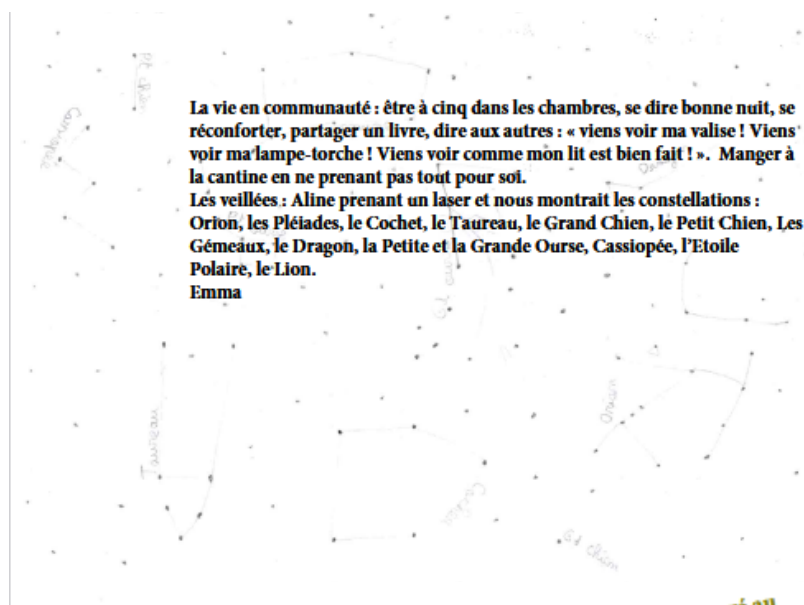
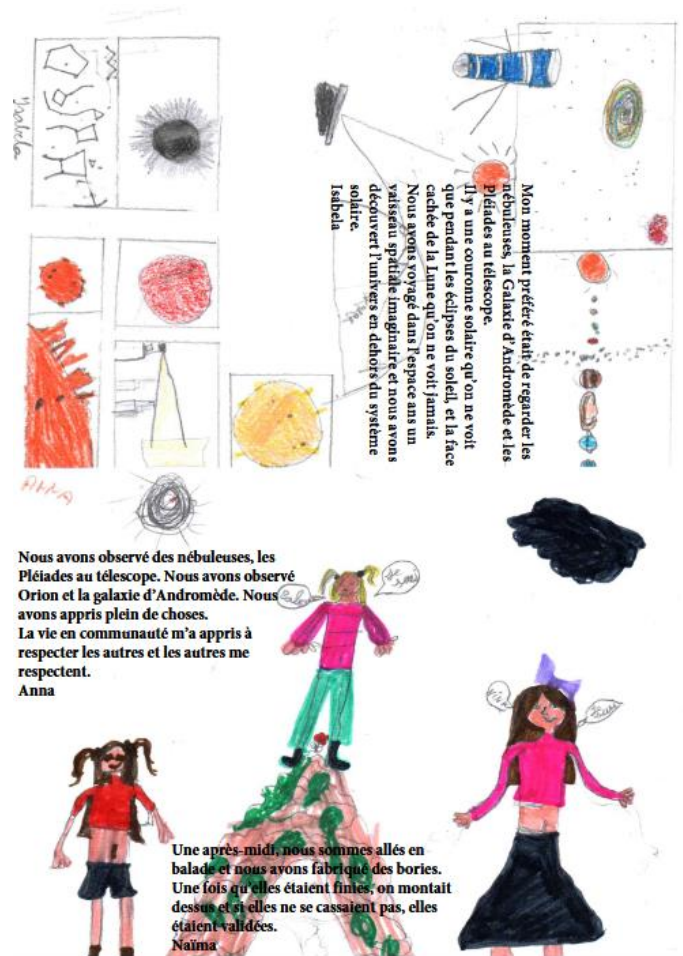


J'ai bien aimé les veillées quand Aline nous montrait les constellations. J'ai aussi bien aimé la vie en communauté lorsque nous nous rejoignons dans les chambres. Le soir, des grandes filles passaient et parlaient et nous empêchaient de dormir.

Nina

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Retour sur la classe d'astronomie (la classe de CM2)



Nous avons fait des veillées. Lors de la première veillée, nous avons observé au télescope une nébuleuse. Aline nous a raconté une histoire pour nous souvenir des constellations. Avec son laser super puissant, elle nous a montré une dizaine de constellations. La deuxième veillée, nous avons regardé au télescope la galaxie d'Andromède et aux jumelles les Pléiades. Ensuite, Aline nous a appris à reconnaître les constellations.

Mathis

L'ÉCHO DE L'ÉCOLE DU VILLAGE

Retour sur la classe d'astronomie (la classe de CM1)

La classe verte à biabaux

Dans notre chanbre à claire, charlie et moi il y a un rouge-gorge qui est entré. Lily A biabaux, on a fait une boum top !

Les repas étaient trèèès bons . Charlie

Ce qui m'a plu, c'est l'ambiance, la gentille prof astro Aline et la vie au quotidien. On a appris des choses dans notre classe spatiale spéciale et pendant les veillées astro. Mélissa

J'ai adoré regarder le soleil dans le sidérostas et les étoiles dans le télescope avec Aline. Elie.

La classe verte à Biabaux.

J'ai aimé la gentille maitresse d'astronomie: Aline. Nous avons eu un concert gratuit de saxophone grâce à Elyo. Pendant les veillées astro, nous avons vu la nébuleuse d'Orion au télescope et nous savons maintenant reconnaître la grande ourse, la petite ourse, l'étoile polaire, les constellations de Orion et du cochet, les pleiades. J'ai adoré aller dans un vaisseau spatial imaginaire qui était dans notre classe: la station spatiale spéciale! Colyne

L'école à Biabaux.

Une gentille enseignante d'astronomie nous a appris beaucoup de choses. J'ai adoré le grand pré où nous pouvions jouer et j'ai adoré les chambres.

Evan

L'école à Biabaux

J' ai adoré dormir avec mes amis. J'ai adoré les veillées astro. Ferdinand

La boum était bien parce que tout le monde a dansé.. Les veillées astro étaient bien aussi car il y avait un laser. Nolhan

DES SERVICES À VOTRE SERVICE !

LE LIEN, UN ACCÈS AUX SERVICES PUBLICS DE PROXIMITÉ :

Ce guichet mobile est un espace de renseignements et d'accompagnement où les habitants peuvent être informés, orientés et accompagnés par un agent, dans leurs démarches administratives en ligne : formation, emploi, retraite, santé, état civil et famille, justice, budget, logement, mobilité et courrier est **présent à St Martin le 1^{er} lundi de chaque mois de 9h à 12h.**

Accès entièrement gratuit et confidentialité respectée.
Tous les renseignements en téléphonant au 07 85 10 33 80 ou 04 90 04 49 70, ou encore avec le lien contact@paysapt-luberon.fr



L'ARCHITECTE CONSEIL DU PARC DU LUBERON :

Les permanences, de conseil architectural et rénovation énergétique, proposées par Parc Naturel Régional du Luberon, aux habitants du territoire, ont lieu tous les quinze jours en mairie.

Les prochaines se tiennent un lundi sur deux. La prochaine est programmée le **28 mars 2022 à compter de 10h30**. Nous vous remercions de prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la mairie.

AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL :

Madame Annie DELAUP, Présidente de l'ADMR (Caseneuve, Saint Martin de Castillon, Saignon), vous reçoit, **sur rendez-vous le jeudi matin**, au local de l'association (mairie de Caseneuve). **Contacts :** 06.15.53.83.98 ou annie.delaup@sfr.fr



NUMÉROS UTILES ET ADMINISTRATIONS

URGENCES ET SECOURS :

- Urgences 112
- Pompiers 18
- SAMU 15
- Police 17

MAIRIE : Accueil 04 90 75 20 08 ou mail : accueil@saintmartindecastillon.fr ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h.

Bibliothèque : Contact 04.90.75.14.96 ou bibliotheque@saintmartindecastillon.fr ouverte le mercredi de 9h à 12h et de 15h à 18h, et les jeudis et vendredis de 15h à 18h.

SIRTOM : 04 90 04 80 21 ou mail contact@sirtom-apt.fr

La déchetterie de VIENS : 04.90.76.52.92. Ouverte du mardi au vendredi de 8h à 12h et le samedi de 13h à 17h.

CCPAL : 04 90 04 49 70 – ou mail contact@paysapt-luberon.fr (Urgence service des eaux 06 76 98 75 77)

Retrouvez l'annuaire des artisans, commerçants et producteurs de la commune sur notre site internet, ou dans sa version papier à paraître une fois par an. N'hésitez pas à revenir vers nous pour que l'on puisse vous ajouter ou modifier les informations qui vous concernent.

Prochain numéro – Juin 2022

Accompagné de l'Echo des Associations

D'ici là, nous vous souhaitons un beau printemps et de joyeuses fêtes de pâques.

